



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 425

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160816

Direction en charge : Urbanisme opérationnel

Objet : Quartier Jomayère - 34 rue Désaugier - Autorisation de déposer un permis de démolir sur un ancien local associatif - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER)
Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 425

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160816

Direction en charge : Urbanisme opérationnel

Objet : Quartier Jomayère - 34 rue Désaugier - Autorisation de déposer un permis de démolir sur un ancien local associatif - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Conformément à l'article L 421-3 du Code de l'urbanisme et par délibération du Conseil Municipal du 7 janvier 2008, il a été décidé d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

La Ville de Saint-Étienne est propriétaire d'un petit bâtiment désaffecté, 34 rue Desaugier, qui a vocation à être démoli.

□ **Motivation et Opportunité :**

Ce local est situé 34 rue Desaugier, à proximité de la Cité scolaire Honoré d'Urfé. Il est d'une superficie d'environ 130m². Sa qualité constructive est médiocre. La démolition de ce bâtiment permettra de libérer une emprise foncière pour la construction d'une maison individuelle dans un environnement résidentiel intéressant.

La démolition contribuera également à la suppression de terrains de boules abandonnés. L'emprise de l'un d'entre eux aura vocation à agrandir les espaces verts situés à proximité du stade des Frères Grail

□ **Contenu :**

Afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour ce bâtiment, une délibération est nécessaire. Cette démolition sera réalisée en 2017 par la Ville de Saint-Étienne par le biais d'un accord-cadre relatif aux démolitions.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne.

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- constater la désaffectation de ce local situé 34 rue Desaugier, et décider de sa démolition
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation à déposer une demande de permis de démolir sur le bien évoqué ci-dessus.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR